

**2010/2896 - Fêtes de fin d'année - Illuminations et animations 2010 - Attribution de subventions d'un montant total de 160 019 euros (illuminations) et 12 536 euros (animations) aux associations de commerçants - Approbation de conventions** (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat) (BMO du 04/10/2010, p. 2018)

Rapporteur : Mme FONDEUR Marie-Odile

Mme FONDEUR Marie-Odile, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur le dossier des Fêtes de Fin d'année – Illuminations et animations 2010 - Attribution de subventions d'un montant total de 160 019 euros pour les illuminations et de 12 536 euros pour les animations aux associations de commerçants.

M. ROYER François : Comme chaque année en décembre, Lyon brillera pour les fêtes de la lumière. Pour les illuminations des rues, l'initiative dépend en grande partie, vous le savez, des commerçants.

Les difficultés des commerçants des rues à organiser et à payer ces illuminations sont connues. De plus en plus de rues ne peuvent plus éclairer pour les fêtes de fin d'année. C'est bien dommage pour tous, commerçants, habitants, visiteurs.

Une question très simple : que pensez-vous faire pour les années à venir ? Je vous remercie Monsieur le Maire.

Mme d'ANGLEJAN Jeanne : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, effectivement, en novembre 2008, vous aviez opposé une fin de non-recevoir à la prise en charge par la Ville des illuminations de rues de fin d'année arguant qu'il était normal que les commerçants participent puisqu'ils en étaient ensuite les premiers bénéficiaires par le nombre de clients que cela leur apportait.

Toujours est-il que les rues de la République et Edouard Herriot étaient prises elles, à 100 % par la Ville et depuis l'an dernier, la rue Victor Hugo, et cette année se rajoute comme par hasard le cours Charlemagne.

J'ai le sentiment qu'avec vous, c'est deux poids deux mesures, selon que vous soyez commerçant dans l'hypercentre ou en dehors. J'aurais tendance à vous dire, soit tout le monde participe, soit personne ne participe. Mais le système que vous développez actuellement me semble parfaitement inégalitaire. Il serait donc peut-être temps de mener une vraie réflexion sur ce sujet à laquelle nous sommes prêts à participer ; les rues de Lyon étant pour les visiteurs le fil conducteur des sites choisis pour les fêtes de lumière et à ce titre, elles devraient être mieux éclairées. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Madame d'Anglejan, vous l'avez peut-être vu, j'essaie d'avoir un discours cohérent à tous les niveaux. Le discours que je tiens au niveau local, je le tiens également au niveau national. On ne peut pas, Madame d'Anglejan, demander, se faire la répercussion, de dire à la

Ville ou à l'Etat qu'il faut tout payer, et en même temps ne pas vouloir que les impôts augmentent. C'est soit l'un, soit l'autre. Soit, on est dans un système où chacun participe, où la ville met un peu, où les commerçants mettent un peu, soit on est dans un système où l'on demande à la ville de tout faire. S'il faut que la ville illumine toutes les rues où il y a un commerce, pourquoi ne ferait-on pas une illumination à ce commerce, le coût des illuminations, Madame d'Anglejan va être très cher, et je craindrais qu'il ne faille augmenter les impôts considérablement. Voilà c'est un peu une question de solidarité que M. Royer connaît bien pour être un petit peu un des animateurs de tapis rouge.

Je suis allé voir l'autre jour, j'ai vu qu'il y avait des commerçants qui ne voulaient pas payer, d'autres qui payaient. Et ceux qui ne veulent pas payer, évidemment, pénalisent tout le monde et ceux qui veulent payer disent : « mais moi je suis le « dindon de la farce », c'est moi qui paye, les autres en profitent. »

Si on est dans une telle mentalité, les uns et les autres y perdront et donc ce ne sera pas bon, ni pour la ville, ni pour les commerçants.

Alors, si vous voulez faire une proposition de loi, puisque je crois, il y a des députés éminents qui veulent avoir un destin brillant sur la Ville de Lyon, qu'ils fassent des propositions de loi ...

(Interpellation d'un élu.)

Nous nous sommes minoritaires, nous les ferons quand nous serons majoritaires. Mais aujourd'hui, nous sommes minoritaires. Faites des propositions de loi pour faire en sorte qu'il y ait comme au Canada, des constitutions par rue de GIE et que la cotisation ensuite soit obligatoire pour les associations de commerçants de manière à porter de beaux projets dans la ville.

Voilà ce que je pouvais vous répondre pour cette année et pour les années à venir.

Et puisqu'on en est dans les illuminations, je vois que vous aimez la lumière dans l'Opposition...

Un élu : on cherche...

M. LE MAIRE : Oui, cherchez, c'est comme Soubise avec sa lanterne : « je cherche une armée ». Il a mis longtemps pour la trouver, il ne l'a même pas trouvée, je crois. J'apprends que l'Etat, sur les périphériques autour de Lyon, par souci d'économie, veut éteindre toutes nos autoroutes. Par exemple, entre la montée d'Ecully, et la descente sur Lyon, qui sera très « accidentogène », parce que c'est un lieu difficile pour la circulation, je vous rappelle l'accident de car qui avait eu lieu, et cela tout autour de la Ville de Lyon. Si en termes d'illuminations, Madame

d'Anglejan, vous pouviez vous faire nos relais auprès de l'Etat pour qu'il laisse un peu de lumière dans la ville ce serait pas mal ! C'est au nom de la courtoisie et de la tolérance que je vous demande ceci.

Vous voyez que ce soir, j'ai tout mon temps pour répondre aux questions !

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Mmes Fondeur et Gleize ne prennent pas part au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)